

chement des terres peut offrir des avantages aux colons.

Cette société de colonisation a fait part à l'honorable M. Beaubien des vues qu'elle entretenait à ce sujet et des projets qu'elle avait formés pour favoriser ce grand mouvement en faveur de la colonisation, afin que le département de l'agriculture et de la colonisation de la province de Québec, représenté par cet honorable ministre, y apporte sa grande part de protection et d'encouragement; qu'il invite toutes les sociétés agricoles à faire entrer dans leur programme d'opérations une part d'encouragement aux colons, à même leurs octrois, pour la quantité d'arpents de terre défrichés, pour la bonne tenue de leur ferme comparativement aux moyens à leur disposition, et encore pour la part que les colons prendront à favoriser l'industrie laitière. Il n'y a pas que les riches propriétaires qui doivent profiter des primes accordées par les sociétés d'agriculture et les cercles agricoles lors des exhibitions locales; les colons aussi, plus particulièrement que tout autre, doivent avoir accès facile à ces primes d'encouragement. Personne ne contestera que le plus souvent les colons sont privés de ces encouragements, et il importe que ceux qui s'intéressent vivement aux succès des colons doivent prendre tous les moyens possibles afin de les faire participer aux octrois accordés pour favoriser l'agriculture. S'il est des terres dont la culture est dispendieuse, ce sont bien celles du colon qui, comme point de départ, exigent de nombreuses améliorations et des frais parfois considérables qui méritent d'être encouragés par des primes en argent, en grains de semence ou en instruments d'agriculture.

Voici les moyens proposés par les directeurs de cette société pour arriver au but désiré:

1o. La continuation des octrois accordés aux sociétés d'industrie laitière, fromageries, cercles agricoles, etc., et en doubler le montant, si possible, en faveur des cantons pauvres dont les débuts sont toujours difficiles.

2o. Etablir à Montréal ou à Saint-Jérôme un dépôt des grains de semence distribués par la ferme expérimentale d'Ottawa. Rien de plus propre à compléter la régénération de l'agriculture dans ces cantons.

3o. Doubler, durant quelques années au moins, les crédits affectés à l'immigration et au rapatriement des Canadiens en doublant aussi le nombre des agents employés à ces fins dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre, de même que dans l'Ouest Américain.

4o. Obtenir de la grande compagnie du Pacifique

Canadien et en général de toutes les compagnies de chemin de fer auxquelles les gouvernements fédéral et local ont jeté des millions de dollars et concédé des millions d'acres de terre, obtenir, disons-nous, des taux spéciaux pour les colons et leurs effets. Obtenir également des trains d'excursions à prix réduits, permettant aux touristes d'aller visiter des cantons aux saisons jugées convenables.

5o. Obtenir encore des compagnies de chemin de fer qu'elles achètent des habitants des cantons traversés par leur ligne le bois de charpente et de combustible (bois de corde) dont elles ont besoin pour leur usage particulier.

6o Faire remise au colon de la balance du prix d'achat de son lot, lorsqu'après deux années d'occupations il s'est conformé aux exigences de la loi de défrichement aujourd'hui en vigueur et autres ordonnances mentionnées sur son billet de location.

7o Continuer la confection de chemins de colonisation qui sont de première nécessité au colon, non seulement pour se rendre à son lot, mais encore comme moyen d'existence durant les premières années de son établissement.

8 Etablir à Montréal, à proximité des gares de chemins de fer pour fins de colonisation et de rapatriement, une agence générale ou bureau d'informations tenu par des personnes compétentes.

9 Favoriser la formation de sociétés, cercles, syndicats, chambres, compagnies de colonisation de tout genre qui seraient, dans l'accomplissement de cette grande œuvre, des auxiliaires puissants et pour le gouvernement et pour le bureau projeté. L'expérience des cercles agricoles est tellement encourageante qu'il suffit d'indiquer ce moyen pour en faire comprendre l'utilité.

S'il est une œuvre à laquelle les cercles agricoles doivent s'associer, c'est bien celle de la colonisation partout où l'agriculture peut y être avantageusement exploitée, car, comme le disait un apôtre dévoué à cette grande œuvre de la colonisation: "L'avenir du pays appartient à ceux qui s'emparent du sol." S'il en est ainsi, il n'y a pas que les cercles agricoles qui doivent favoriser la colonisation. Les directeurs des compagnies de chemins de fer disséminés dans toutes les parties de notre pays devraient s'efforcer, par tous les moyens possibles, d'encourager les colons établis dans le voisinage des chemins de fer, en favorisant la vente de leurs produits agricoles par une réduction notable dans le prix de transport, quelque soit la distance du lieu de production à celui de la vente; de cette manière le colon pourra avec beaucoup plus de facilité vendre ses produits, et comme conséquence le défrichement de son lot de terre se fera plus rapidement, les produits agricoles plus considérables et les chemins de fer plus encouragés.